

Contre le séparatisme scolaire,

stop au financement de l'école privée avec de l'argent public !

La nouvelle Ministre de l'Éducation nationale Amélie Oudéra Castéra a créé la polémique dès son premier jour à la tête du ministère en dénigrant le service public d'éducation au profit de l'établissement privé, Stanislas, visé par une enquête administrative pour ses enseignements intégristes et réactionnaires. Le complexe scolaire Stanislas est le symbole d'un enseignement privé qui cultive l'entre-soi de la grande bourgeoisie et qui propage leur idéologie nauséabonde.



Pour la nationalisation de l'enseignement privé

Dans un grand nombre de départements, la concurrence de l'enseignement privé est telle qu'il n'y a parfois tout simplement pas d'école publique dans la commune. Ailleurs, qui n'a pas connu tel ou tel élève quittant l'école publique pour aller s'inscrire dans l'école privée voisine ? Le dualisme scolaire provoque objectivement une inégalité face à l'éducation, autant que la promotion de l'enseignement religieux.

L'argent public pour l'école publique !

Les lois de finances successives favorisent toujours davantage l'école privée, dont le budget augmente plus vite que celui de l'enseignement public. L'enseignement privé, c'est 9 035 305 069 €, soit 15% du budget de l'Éducation nationale selon la loi de Finances 2024.

Le budget de l'enseignement privé sous contrat augmente à nouveau plus vite que celui du public en 2024 :

- 1er degré public +4,6 %
- 2d degré public de +5,4 %
- Privé sous contrat +6,7 %

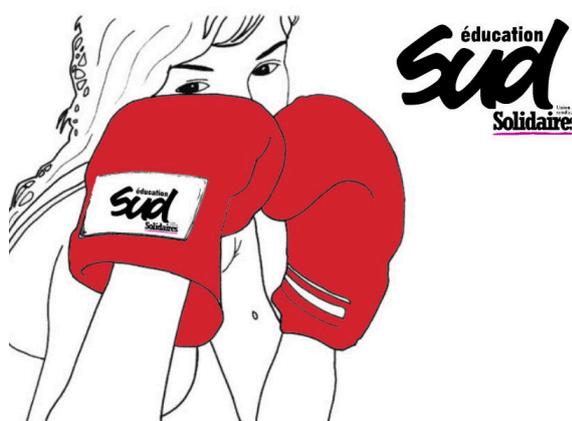
**Tou·tes en grève
le 1^{er} février !**

Pour SUD éducation, il est plus que jamais temps de reprendre le débat sur la fin du dualisme scolaire :

- ✓ en mettant fin au financement public de l'enseignement privé ;
- ✓ en nationalisant l'enseignement privé, sans indemnité ni rachat, et en transférant ses personnels dans les corps correspondants de l'enseignement public.

Stop à la désinformation sur les 15 millions d'heures perdues !

Pour justifier son choix de scolariser ses enfants dans le privé, la Ministre dénonce le nombre d'heures non remplacées dans l'école publique : pourtant les non-remplacements sont le bilan des 8000 suppressions de poste depuis l'élection d'Emmanuel Macron !



Le chiffre de 15 millions d'heures perdues, mis au jour par l'étude sur l'année 2020-2021 de la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance du ministère de l'éducation (DEPP) et avancé par le gouvernement, représentent environ 8,8 % des 175 millions qui sont dispensées chaque année dans le second degré.

Parmi ces 15 millions d'heures perdues :

- 8,5 millions, résultent de raisons individuelles (congé de maladie ordinaire, congé maternité, garde d'enfant malade...),
- environ 1,5 million d'heures non remplacées résultent de la formation continue.

Le reste résulte de l'indisponibilité des locaux ou des enseignant·es (fermeture d'établissement, organisation d'examen, participation à des jurys, réunions pédagogiques, sorties scolaires...). Parmi ces heures perdues, le ministère ne fait pas la différence entre les absences de courte durée et les absences de longue durée. La Cour des comptes estimait en 2021 que les absences de courte durée représentaient 2,5 millions d'heures par an, dont seules 500 000 étaient remplacées.

Pour diminuer le nombre d'heures non remplacées, le ministère refuse de créer des postes à hauteur des besoins : 650 postes sont supprimés dans le 1er degré à la rentrée 2024 et les 574 postes créés dans le 2nd degré seront employés à mettre en place les très décriés groupes de niveau. Le ministère a donc fait deux choix :

✗ imposer une politique d'heures supplémentaires, avec le Pacte, or c'est un échec,

✗ passer la formation continue à du 100% hors temps de service dans le second degré, au risque de la rendre inaccessible aux personnels.

Tou·tes en grève le 1^{er} février !